

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;

A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Mars 1880.

Bulletin politique.

Les menaces.

On parle toujours de menaces adressées à nos hauts fonctionnaires, entre autres à M. Andrieux, préfet de police. On a même fait courir le bruit d'une agression contre sa personne de la part de plusieurs Russes.

Il va sans dire que les journaux radicaux ne prennent pas la chose au sérieux. Voici ce que dit à ce sujet la *Lanterne* :

« Vraiment, c'est trop drôle ! »

Tous les jours, les rédacteurs des journaux reçoivent des lettres de menaces et d'injures. Il y a même des lettres périodiques. Pendant que le *Vieux Petit Employé* faisait sa campagne, il a reçu plus d'une lettre menaçant de le faire sauter dans la Seine ou de l'assommer au coin d'une borne.

Dans les journaux, on jette ces lettres au panier et on ne s'en occupe même pas. C'est la seule chose à faire.

Il paraît qu'à la préfecture de police et au ministère de la justice, il n'en est pas de même. On les collectionne, on les colporte, on en parle et on en a peur.

Il ne manquait plus que cet épisode pour rendre un peu plus ridicule le gouvernement.

M. Andrieux, qui l'a jeté dans cette impasse, essaye de faire l'intéressant. Hier, les crieurs de la *Petite Presse* annonçaient : — Attentat contre M. le préfet de police !

M. Andrieux qui, comme procureur de la République à Lyon, en 1872, a déjà tripoté dans les complots, ne serait peut-être pas fâché de recommencer une petite aventure du même genre. Les sottises ont leur logique, comme l'accumulation des hypothèses des fous. M. Andrieux, se sentant perdu, ne veut sans doute pas quitter sa place sans avoir encore recours à quelque

petit expédient qui le perde un peu plus et compromette encore davantage le ministère. Un de ces jours, même, nous ne serions pas surpris d'entendre les porteurs du journal de M. Dalloz, crier : — Tentative d'assassinat de M. Andrieux par Hartmann !

Alors, il n'y aurait plus aucun motif pour ne pas livrer celui-ci à la Russie. »

Le *Voltaire* donne pourtant des informations plus précises qui confirment l'envoi de lettres menaçantes :

« Quatre messages de ce genre ont été adressés, nous assure-t-on, à M. le préfet de police. Les deux premiers, et le quatrième mis à la poste de Paris, émanent de farceurs logubres. Les termes dans lesquels ils sont conçus ne laissent aucun doute à cet égard.

D'autre part, leur origine a été à peu près établie. Mais il n'en est pas de même du troisième envoi. Celui-ci, en effet, est revêtu d'un timbre russe et porte sur son enveloppe le cachet des postes de Saint-Petersbourg. »

Ainsi il paraît certain que des menaces de mort sont venues de Saint-Petersbourg à l'adresse de M. Andrieux.

Pour qui connaît l'audace des nihilistes, cela n'est point une mystification, comme veut le dire la *Lanterne*. Que le gouvernement français montre quelque faiblesse dans l'affaire d'Hartmann, et il sera avant peu à la discrétion de cette secte révolutionnaire qui se croira tout permis si on condescend une seule fois à ses exigences.

Nous en trouvons la preuve dans la lettre suivante qui a été adressée à « M. le Président de la République française » par un groupe d'étudiants serbes, turcs, grecs, russes, arméniens, etc. :

« Monsieur le Président,

Nous, soussignés, délégués des étudiants étrangers, nous vous adressons, au nom de plusieurs groupes de nos collègues, et faisons appel à votre haute justice pour que vous n'accordiez pas l'extradition du nommé Hartmann.

« Nous n'avons pas besoin de faire valoir auprès de vous les motifs qui s'opposent à cette extradition. Cet homme, s'il a agi, n'a pas agi dans son intérêt personnel, et, s'il est coupable, il n'a commis qu'un crime politique.

Il est venu chercher refuge sur un sol jusqu'ici hospitalier.

C'est pourquoi, confiant dans votre haute justice, nous vous prions, monsieur le Président, d'agréer l'assurance de notre profond respect.

Au nom de plusieurs groupes des étudiants serbes, grecs, turcs, russes, arméniens, délégués. »

Que viennent faire ici ces étudiants turcs, serbes, arméniens et autres qui se présentent comme délégués de la jeunesse cosmopolite ?

Que les étudiants français pétitionnent à leur guise, librement, nous le comprenons encore, quoique leur intervention dans une question qui est du ressort diplomatique soit assez anormale. Mais ce que nous n'admettrons jamais, c'est que des étudiants étrangers, dont plusieurs sans doute profitent de l'hospitalité de la France, viennent se mêler de nos affaires. Le devoir du gouvernement est de faire cesser ces manifestations et de considérer ces missives comme non-avenues, car il ne doit pas être soupçonné de subir une pression dans une affaire telle que celle d'Hartmann.

Chronique générale.

L'AFFAIRE HARTMANN.

Plusieurs députés ont vivement insisté, depuis deux jours, auprès de différents membres du cabinet, pour que le gouvernement se prononce en dernier ressort en faveur de l'expulsion pure et simple d'Hartmann, une fois que les conclusions du procureur général auront été soumises au conseil des ministres.

Quant aux voyageurs, au nombre de quatre, trois étaient complètement endormis.

Cette voiture, qui rappelait assez bien les anciens coucous de la porte Saint-Denis, était divisée en deux compartiments : le premier, recouvert d'une capote, contenait le conducteur, petit homme à la peau tannée par le soleil et de la couleur du bronze ; ses yeux clignotaient sans cesse, et, comme s'ils eussent craint l'éclatante lumière, se tenaient plutôt fermés qu'ouverts ; de temps en temps, ses lèvres s'écartaient, et, sans desserrer les dents, un sifflement sortait de sa bouche, alternant avec une espèce de cri guttural qui avait pour but d'accélérer la marche de deux chevaux poussifs. Mais ce sifflement et ce cri, quoique revenant à des intervalles égaux, étaient purement machinaux et n'exerçaient aucune influence sur l'allure des deux bêtes, qui continuaient de trotter la tête basse et avec une attitude morne empreinte de tristesse.

Côté du conducteur était assis un paysan vêtu d'une blouse bleue et d'un pantalon vert tendre, quelque chose comme le vert des plantes de marais. A coup sûr cette couleur était l'essai de quelque teinturier fantaisiste, et avait dû, par son étrangeté, exciter bien des convoitises. La figure de ce paysan tenait de la fouine et du renard. Jusqu'au moment où le sommeil était venu l'atteindre, le chapeau de paille qui couvrait sa tête avait caché son regard oblique et faux, et un sourire, qui eût

Mais la plupart des ministres qui ont été sollicités à ce sujet, et M. de Freycinet avant tous les autres, ont déclaré que le gouvernement ne pourrait prendre aucun engagement dans cette affaire, mais que la décision qui interviendra sera conforme à la justice et à l'intérêt du pays. »

Dans le conseil des ministres d'avant-hier, MM. Magnin et Tirard se seraient prononcés avec une extrême violence contre l'extradition. On assure même que l'animation de M. Tirard était si grande que M. Grévy aurait été obligé de le rappeler à la modération.

On écrit de Genève à l'*Estafette* :

« La Suisse attend avec anxiété la décision que prendra le gouvernement français dans l'affaire Hartmann. Si la France rend ledit personnage, des demandes semblables doivent être adressées de suite au conseil fédéral, qui se trouvera ainsi dans une situation des plus fausses. »

Les manifestations en faveur de Hartmann ne se sont pas bornées à celle des étudiants de Paris. Elles semblent devoir se généraliser, comme si elles étaient le résultat d'un mot d'ordre. Voici ce que nous apprend le *Citoyen*, de Marseille :

Hier soir, à Marseille, a eu lieu une réunion de 800 personnes qui, à l'unanimité, ont protesté contre l'extradition d'Hartmann.

Dans cette réunion, on a discuté l'organisation et le programme du parti travailleur socialiste révolutionnaire de Marseille, qui ont été votés avec enthousiasme.

Hier, salle Perrot, rue de la Chapelle, réunion de plus de 300 personnes pour assister à la conférence que présidait le citoyen Auguste Blanqui.

On a voté à l'unanimité une protestation contre l'arrestation d'Hartmann et une demande de mise en liberté.

Après Marseille, viendront sans doute les autres grandes villes ; et nous verrons toute la France agitée par cette affaire Hartmann, sur laquelle, par convenance, on devait s'abstenir de tout bruit.

Pour la première fois, une question diplomatique va être discutée et résolue par les clubs au milieu du tapage et des insa-

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR

JACQUES HERVEY

La Bourgogne, comme tous les pays composés de vignobles, a une physionomie particulière.

Dire qu'elle est pittoresque, agreste, poétique, serait mentir ; elle a un grand défaut à nos yeux, c'est son uniformité : vallée ou coteau, il n'y a pas à sortir de là.

Les vallées ne sont pas sans charme, c'est la partie boisée du pays : chaque vallée a sa petite rivière, son ru ou sa source, qui coule mystérieusement sous des dômes de verdure ou entre deux rangées de peupliers. Puis viennent quelques prairies naturelles, le chanvre et la betterave ; un peu plus haut le froment, la luzerne, la pomme de terre ; et, à mi-côte, les villages, très-rapprochés les uns des autres ; au-dessus des villages, les vignes.

Ces vallées présentent une certaine analogie avec la Normandie ; à part l'horizon, qui fait tou-

jours défaut, on se croirait parfois transporté dans quelque pâturage de ce plantureux pays.

Sur les coteaux, des vignes et rien que des vignes. Il ne faut pas trop s'en plaindre, puisque ces vignes produisent les vins merveilleux que le monde entier nous envie ; mais il arrive un moment où l'œil est fatigué de cette monotonie du paysage, et, dans l'été, le voyageur qui gravit ces côtes baignées par le soleil aspire vainement après un peu d'ombrage.

Les haies, les buissons, les arbres gênaient la végétation, nuisaient au développement des vignes, absorbaient une partie de la terre végétale ; on a abattu haies, buissons, arbres. Seul le noyer a trouvé grâce, parce qu'il produit un fruit qui donne une huile détestable, la seule à peu près dont on fasse usage dans la campagne bourguignonne ; malheureusement, les noyers eux-mêmes sont clair-semés sur les coteaux, et les rayons du soleil tombent comme des flammèches de feu sur le crâne des voyageurs.

Tout le monde se souvient que le mois de juillet de l'année 1849 fut signalé par d'intolérables chaleurs ; personne ne sera donc surpris d'apprendre que, le dimanche 12 juillet 1849, la voiture qui fait chaque jour le trajet d'Auxerre à Avallon roulait avec une lenteur qui dénotait que le conducteur et les chevaux étaient plongés dans une somnolence voisine du sommeil.

nités accoutumées de ces sortes de réunions.

— Un comité, choisi par on ne sait qui, a organisé à Paris, dans les cafés du quartier latin, un pétitionnement pour Hartmann.

On vient de distribuer à la Chambre le rapport fait par M. Waldeck-Rousseau, sur le projet de loi concernant la réforme de la magistrature. Le rapporteur propose de suspendre le bénéfice de l'inamovibilité jusqu'à l'institution d'une nouvelle magistrature qui serait l'objet d'une loi ultérieure; de ne rien innover en ce qui touche la cour de cassation, sauf la réduction à sept du nombre des juges nécessaires pour rendre un arrêt; de fixer à cinq le nombre des magistrats des cours d'appel pour les causes civiles ou correctionnelles, et de fixer le personnel des cours à cinq conseillers par chambre, avec un conseiller par département compris dans le ressort.

Une exception serait faite pour la cour de Paris, qui aurait cinq conseillers en plus; les cours d'appel de Paris auraient en outre un premier président. Aucun changement ne serait apporté à la composition et à l'organisation actuelle des tribunaux de l'Algérie et des colonies.

— Invité à donner sa démission, M. Andrieux a péremptoirement refusé. Il a donc été décidé, en conseil des ministres, qu'il serait purement et simplement relevé de ses fonctions après la solution de l'affaire Hartmann; quoiqu'en disent les journaux officiels, nous affirmons que cette résolution a été prise.

Ajoutons que c'est M. Lepère qui a exigé ce sacrifice, et que M. Andrieux était soutenu par M. de Freycinet et le Président de la République.

— On ne voyait à Paris, ces jours-ci, que des premiers présidents de chambre. Ces magistrats auraient été appelés par le ministre de la justice pour lui exprimer, au sujet de l'inamovibilité, non-seulement leur propre sentiment, mais l'opinion générale de toute la magistrature. Il n'y en a qu'un seul qui a approuvé les idées de M. Boysset.

Après les premiers présidents, M. Cazot fait appeler les procureurs généraux. Ces derniers sont invités, soit à venir au ministère, soit à donner leur opinion dans un rapport motivé.

— On annonce un nouveau mouvement dans les perceptions. Cent quarante-sept percepteurs seront révoqués ou mis à la retraite.

— Un journal annonce que, dès que M. Albert Grévy aura été élu sénateur, le gouvernement préparera la nomination de son successeur. M. le vice-amiral Jaurès serait appelé aux hautes fonctions de gouverneur général civil de l'Algérie à titre définitif.

— Les employés de la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur se sont cotisés pour faire frapper une médaille en l'honneur du général Vinoy.

Cette médaille d'or lui sera remise dans quelques jours.

— On calcule que le vote sur l'article 7 sera rendu dans quelques jours; le Sénat aura le temps auparavant, dit-on, de remplacer M. Crémieux, l'élection étant fixée, comme on le sait, au 6 mars prochain; de même, deux autres sièges actuellement vacants seront pourvus de leurs nouveaux titulaires par les électeurs, le 7 mars prochain; ce sont ceux de MM. Paul Dupont et Magne, dans la Dordogne.

Pour les autres sièges vacants, ceux de MM. Jules Favre et Valentin, dans le Rhône, Teisserenc de Bort, dans la Haute-Vienne, et Cunin-Gridaine, dans les Ardennes, les élections des nouveaux titulaires seront très-probablement faites pour le moment où s'ouvrira la seconde délibération de la loi Ferry. Car on sait que c'est la première délibération qui a lieu en ce moment; la seconde suivra à une quinzaine de jours près; mais le délai suffira pour permettre aux nouveaux sénateurs à nommer de venir prendre part au vote définitif de l'article 7.

— D'après le pointage fait chez M. Jules Simon, les adversaires de l'article 7 seraient assurés d'une majorité de 5 voix au moins, et peut-être de 8 voix.

— Le journal qui s'intitule *la Justice*, dit: « En Russie, le czar règne et le mouchard gouverne. »

On peut répondre: En France, le mouchard règne et gouverne.

La destitution du général Vinoy, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, a produit une vive impression dans l'armée. Un de nos correspondants nous écrit qu'un officier général très-républicain et investi en ce moment de fonctions très-importantes, disait hier: « La destitution de Vinoy comble la mesure. Au point de vue de l'armée, la République n'a plus une seule faute à commettre. »

En effet, cette injure gratuite à l'un des doyens de l'armée française est bien faite pour prouver à notre armée le cas que fait d'elle la camarilla d'avocats qui nous gouverne.

Quel crime a commis M. Vinoy? A-t-il gagné ses grades à la faveur? Non, il est le fils de ses œuvres. Parti le sac sur le dos, il a, depuis la prise d'Alger par les troupes royalistes, paru sur tous les champs de bataille où a flotté le drapeau français. Son sang a coulé pour la patrie. Nous ne savons s'il est républicain, mais l'histoire nous dit qu'en 1870, pendant que les républicains envahissaient préfectures et sous-préfectures ou se promenaient empanachés derrière M. Gambetta, à quelque 80 lieues de l'ennemi, le général Vinoy, après avoir sauvé du désastre un corps d'armée de 18,000 hommes, en faisant une admirable retraite, prêtait au gouvernement de la Défense nationale un si vaillant et si vigoureux concours qu'on le nommait, le 15 décembre, grand-croix de la Légion-d'Honneur.

Aujourd'hui, il est brutalement destitué,

rogateur, franc et sincère, qui va droit au but et qui contemple les gens bien en face, n'ayant à cacher ni mauvaise pensée, ni mauvaise action. Cependant, pour un observateur attentif, il n'avait ni cette roideur de corps, ni cette rigidité de toilette que l'habitude de l'uniforme donne à presque tous les militaires. Comme nous n'avons aucun motif pour en faire un être mystérieux, disons tout de suite qu'il se nommait Jacques Hervey et qu'il était aide-major démissionnaire.

Jacques Hervey, enfant de troupe, ayant perdu son père et sa mère, avait été adopté par son régiment, et le colonel, reconnaissant à l'enfant des aptitudes merveilleuses, s'était chargé des frais de son éducation. Entré étudiant à l'école de Strasbourg, qui était à cette époque une pépinière de célébrités médicales, il en sortit docteur, à l'âge de vingt et un ans, avec le n° 1, et fut envoyé à Paris, à l'hôpital du Val-de-Grâce.

Signalé à l'attention de ses chefs par la science précoce qui le distinguait, par un travail obstiné et une énergique volonté de parvenir que tout le monde savait apprécier, il n'est pas douteux que Jacques Hervey ne fût arrivé promptement à une haute position dans le service médical des hôpitaux militaires, lorsque, tout à coup, le jeune docteur demanda à être envoyé, en qualité d'aide-major, à la suite d'un régiment d'infanterie de marine qui partait pour la Guyane.

A cette époque, la colonie française était décimée par une espèce de typhus plus violent encore que la fièvre jaune. Le docteur Hervey, aussi courageux que savant, ne voulut point laisser à un de ses collègues le périlleux honneur d'étudier une maladie nouvelle et de préserver la vie de ses compatriotes de l'invasion épidémique. Ce qu'un autre eût accepté comme un devoir, il le sollicita à titre de faveur, et, comme il n'avait point de concurrent, cette faveur lui fut accordée.

Ses travaux, son dévouement, sa science profonde, furent récompensés, en 1845, par la croix de la Légion-d'Honneur; il avait alors vingt-cinq ans. L'année suivante, son temps de service dans les colonies étant accompli, il reçut l'ordre de rentrer en France.

Ce ne fut qu'avec regret qu'il quitta la Guyane, et en emportant les sympathies, l'estime et le respect des officiers et des soldats. Il quitta la colonie riches d'études, de matériaux scientifiques et de merveilleux secrets qu'il avait conquis au milieu de cette nature tropicale.

A son arrivée en France, on lui donna la direction d'un hôpital militaire dans une ville du Nord. C'était un avancement, il le refusa: la vie tranquille et sédentaire n'était point son fait. Il estimait qu'il pouvait rendre des services plus importants en Afrique; il voulait étudier cette contrée, qui n'était pas sans quelques points de comparaison

sans motif, sur un décret signé d'un avocat. Ce procédé ne peut manquer de froisser l'armée.

Le général comte de Dampierre, qui commandait à Evreux, vient de demander et d'obtenir sa mise en disponibilité. Le général a été accusé, dit le *Soleil*, d'avoir prononcé dans un banquet des paroles peu sympathiques au gouvernement républicain; il a prouvé purement et simplement qu'il n'avait pas assisté à ce banquet.

A la suite de la polémique soulevée sur ce sujet dans la presse locale, le général a cru devoir demander l'éloignement d'un officier de sa brigade; il a obtenu si tardive satisfaction, qu'il s'est noblement retiré; il laisse à Evreux les plus unanimes regrets.

Le général de Dampierre a adressé aux troupes placées sous son commandement l'ordre du jour suivant, daté d'Evreux, 25 février 1880, quartier général de la 3^e brigade de cavalerie:

« Officiers, sous-officiers et soldats de la 3^e brigade de cavalerie,

» Je suis informé que le ministre de la guerre, sur ma demande, va autoriser ma mise en disponibilité.

» Je n'ai pas à vous exposer les motifs qui me font agir et prendre un temps d'arrêt dans ce train militaire, où je suis monté il y a plus de trente-cinq ans.

» J'espère vous rejoindre à une prochaine station.

» En m'absentant, j'emporte aujourd'hui, au moins, cette satisfaction d'avoir vu, sous mon commandement, mes deux colonels nommés généraux, et mes lieutenants-colonels promus chefs de corps, c'est-à-dire que j'ai rempli ma mission avec désintéressement, m'inspirant des exemples que nous donnent chaque jour d'illustres chefs de l'armée, dont je vous invite à méditer la conduite, en tant qu'ils ont joint à la valeur militaire l'honorabilité, qui est une des premières vertus de notre état.

» Continuez, mes amis, comme nous l'avons fait ensemble, à vous serrer autour de vos chefs. Ils vous garderont des erreurs auxquelles pourraient vous entraîner les velléités d'indépendance et d'ambition malsaine, qui, dans l'armée, s'appellent indiscipline et font écueil à l'honneur.

» Le commandant est chargé de vous transmettre, par ses ordres, les volontés du pays; lui seul est responsable; la responsabilité personnelle que vous assumeriez serait de la culpabilité.

» Je vous dois ces conseils, que je vous donne, en toute autorité, pour vous confirmer dans vos devoirs, dont l'exercice vous est sans cesse réclamé par l'intérêt de la patrie, la France.

» Votre général,
» Comte de DAMPIERRE. »

M. B. de la Morlais, adjoint au maire de Saint-Léry, arrondissement de Plœrmel (Morbihan), assistait dernièrement au banquet légitimiste de Rennes.

M. le préfet du Morbihan, informé de cette circonstance, a invité M. de la Morlais à donner des explications.

M. de la Morlais a fait au préfet la réponse suivante:

« Autant j'ai été honoré des suffrages de la très-grande majorité des conseillers municipaux de Saint-Léry, autant je me considère comme libre de toute attache officielle, et, par conséquent, en pleine possession de mon indépendance d'actes et de paroles. La moindre atteinte portée à cette situation par une dépendance quelconque du gouvernement actuel aurait rendu mon acceptation impossible. Je n'ai donc absolument rien à expliquer à M. le préfet, en qualité d'adjoint de Saint-Léry. »

NECROLOGIE. — Le monde légitimiste vient encore de faire une perte sensible en la personne de M. le marquis de Bonchamps, un nom illustre dans l'histoire des guerres de la Vendée.

M. Edmond-Henry de Bonchamps appartenait, en qualité d'unique descendant, à la cinquième branche de cette famille que l'histoire nous présente comme constamment attachée à la royauté, depuis son fondateur Guillaume de Bonchamps, seigneur de Fierrefitte, en 1248.

On sait que la branche à laquelle appartenait le fameux général Vendéen s'est éteinte en la personne de M^{me} de Bouillé, dont les fils, engagés dans les zouaves pontificaux, ont été tués, en 1870, à Patay.

Quant au marquis qui vient de mourir, il était élève de l'École militaire quand éclata la révolution de 1830. Démissionnaire et engagé volontaire, à cette époque, aux chasseurs d'Afrique, il était parvenu au grade de chef d'escadron au 7^e régiment de chasseurs à cheval, quand il donna sa démission en 1865.

Il laisse deux fils, tous deux militaires. L'un, le marquis actuel de Bonchamps, sous-lieutenant au 74^e régiment d'infanterie; l'autre, le comte Christian de Bonchamps, au 2^e chasseurs à cheval.

— Le marquis de La Galissonnière, enseigne de vaisseau, vient de mourir, emporté par une fièvre paludéenne, à Saint-Louis du Sénégal.

Le marquis de La Galissonnière était le petit-neveu du fameux marin qui défendit pendant la guerre d'Amérique, en vue de l'île d'Ouessant, la flotte anglaise commandée par l'amiral Bing.

— Nous apprenons aussi la mort de M^{me} la baronne Hottinguer, née Delessert.

Etranger.

RUSSIE. — La fête du 25^e anniversaire a été célébrée sans aucun incident. Tout le monde manifeste des dispositions joyeuses. Une foule compacte se pressait sur les trottoirs, en poussant des hurrahs. La fête du 25^e anniversaire a été célébrée de la même

avec la colonie qu'il venait de quitter, et, bien que le temps de service qu'il avait fait à la Guyane le dispensât d'un séjour en Algérie, il insista si vivement que le ministre de la guerre ne put lui refuser le poste qu'il sollicitait.

Il partit pour l'Afrique au commencement de l'année 1847, emportant la promesse formelle d'être nommé major le jour même où il atteindrait l'âge réglementaire.

Bientôt arriva la révolution de 1848; le docteur Hervey eut, aux yeux de ses camarades, le tort d'accepter avec trop d'enthousiasme le gouvernement nouveau.

Nommé chirurgien-major par un ministre dont le pouvoir fut de courte durée, le docteur Jacques Hervey eut le chagrin de voir sa promotion cassée par un autre ministre, et, aigri par ce qu'il considérait comme une injustice, se croyant dans une situation équivoque vis-à-vis des officiers de son régiment, il prit le parti extrême de donner sa démission et de quitter l'armée.

Homme de science et de travaux sérieux, d'une nature trop honnête et trop susceptible, au point de vue de la vraie dignité, pour se livrer à l'intrigue et au charlatanisme, trop pauvre pour attendre la clientèle, trop jeune encore pour qu'elle vint le trouver à son début dans la carrière de médecin civil, la vie parisienne avec ses émotions sans cesse renaissantes, — surtout à cette époque, — ses

luttres impitoyables que le succès ne couronne jamais, lui parut une sorte d'enfer qui ne convenait ni à son tempérament ni à la vie studieuse qu'il avait menée jusque-là.

Jacques Hervey n'avait ni parents ni famille, et croyait avoir perdu, depuis le jour où il avait donné sa démission, toute idée d'ambition. C'était un temps d'arrêt dans sa vie, un de ces abaissements qui conduisent souvent l'homme à la Trappe et dans la solitude de la vie champêtre. Ses besoins étaient modestes, et pourvu qu'il pût continuer à étudier la nature et à vivre de sa profession, il ne demandait pas davantage.

Il se recueillit dans le passé, chercha où il avait planté sa tente, et, se souvenant que le hasard l'avait fait naître à Auxerre, il vint faire un voyage dans la vieille cité bourguignonne, et s'enquit d'un village ne possédant point de médecin, parfaitement résolu à y enfouir son existence.

Mais la Bourgogne est un pays riche, et le riche fait naître l'amour de la vie; là où le succès perflu existe, l'homme s'attache à l'existence, éprouve le besoin, dans la lutte qu'il a à soutenir contre la maladie et la défaillance morale, de multiplier les chances de son côté en appelant à son secours ces deux alliés fidèles: le médecin du corps et celui de l'âme!

(A suivre.)

ARMAND LAPORTE

nière la plus calme et la plus joyeuse. Elle n'a pas été troublée un seul instant.

Les illuminations ont été plus brillantes qu'elles ne l'avaient jamais été à Saint-Petersbourg. Les musiques militaires jouaient dans les rues où défilait une multitude d'équipages et de droschkis. Ces musiques ont surtout exécuté l'hymne national : Dieu protège le czar.

A trois heures de l'après-midi, l'empereur s'est rendu à la cathédrale de Kasan, avec le grand-duc héritier. Après avoir adressé à Dieu ses actions de grâce, l'empereur a fait une promenade en voiture dans les rues de la capitale.

Saint-Petersbourg, 3 mars. — Cette après-midi, vers deux heures, le général Loris Mélikoff, président de la commission exécutive, rentrait à son hôtel dans la Grande Morskaïa, lorsqu'un jeune homme tira sur lui à bout portant. Le général n'a pas été blessé. L'auteur de l'attentat a été arrêté.

BELGIQUE. — Bruxelles, 3 mars. — Hier soir, à la sortie du théâtre de la Monnaie, au moment où la voiture de la reine tournait le coin de la rue de l'Ecuyer, une violente détonation s'est fait entendre. Le bruit s'est répandu aussitôt dans Bruxelles qu'on avait tiré un coup de pistolet sur la voiture de la reine. Informations prises, il s'agissait seulement de l'explosion d'un pétard jeté là par un mauvais plaisant.

ALLEMAGNE. — On écrit de Berlin à Vienne que le prince de Bismark est ou se dit tellement malade que le 1^{er} mars, à 14 heures, le prince Hohenlohe a été mandé au palais Radzywill. Ce dernier est d'avis que le chancelier doit faire un effort pour prononcer son discours au Reichstag.

Chronique militaire.

LA REMISE DES LIVRETS.

Dans quelques subdivisions de région, des plaintes s'élèvent au sujet du retard qu'apporterait le service du recrutement dans la remise des livrets aux hommes de l'armée territoriale qui doivent faire une période d'instruction en 1880.

Ces livrets ont été repris en juillet dernier, pour y inscrire la radiation de l'armée active et la nouvelle affectation. Voilà donc huit mois que les hommes en sont dépossédés.

Or, les appels de territoriaux se feront en avril, mai et juin, si rien n'est changé aux errements de 1879. Nous approchons de la première période. Il serait donc bon que partout on prévint au plus tôt les intéressés, afin de leur permettre de prendre leurs dispositions pour se faire remplacer, le cas échéant, dans les établissements qu'ils dirigent.

En 1879, les hommes de l'artillerie ont été convoqués presque tous pendant la première période. On nous dit qu'ils le seront pour le mois de mai, cette année. Où est la décision qui le prescrit ?

D'après la circulaire du 7 mars 1879, ceux qui, ayant fait valoir, par certificat n° 5 adressé au commandant de recrutement de la subdivision de leur domicile, leurs titres à être considérés actuellement comme soutiens de famille, ont pu obtenir des dispenses pour un an. Des circonstances toutes particulières peuvent obliger à recourir à cette dispense lorsque la période coïncide avec certains événements ; tandis qu'elle ne sera pas sollicitée dans le cas contraire.

De toute façon, il est désirable que le ministre de la guerre fasse connaître au public, le plus tôt possible, les lieux et l'époque des convocations des diverses armes.

(Avenir militaire.)

Allons, bon ! voilà qu'aujourd'hui la nouvelle est démentie. Combien de militaires, cependant, faisaient des vœux pour qu'elle fût vraie de tous points !

Nous avons annoncé, comme beaucoup d'autres journaux, que le ministre de la guerre avait pris les mesures nécessaires pour renvoyer dans leurs foyers une partie des hommes ayant accompli plus de trois ans et quatre mois de service. Il y a eu confusion de la part du premier journal qui a répandu ce bruit. Le ministre a en effet proposé à la commission chargée de la proposi-

tion Laisant, à la Chambre, de réduire la durée du service à trois ans et quatre mois. Mais ce n'est encore qu'un projet.

On annonce comme certaine la nomination de M. le général Paul Grévy, frère du Président, au grand commandement militaire de Lyon.

M. le duc d'Aumale a reçu la notification officielle de sa mise en disponibilité, par suite de la suppression des fonctions d'inspecteur d'armée.

Une circulaire du ministre de la guerre annonce que les classes 1868 et 1869 de l'armée territoriale seront convoquées partiellement, au printemps de cette année, pour accomplir leur période d'instruction de treize jours.

On ne convoquera dans ces deux classes que les hommes appartenant à la moitié environ des unités de toutes armes de l'armée territoriale. Dans les sections territoriales d'administration et dans la gendarmerie, les hommes de la classe 1868 seuls seront appelés.

Pour l'année 1880, les deux périodes d'appel sont fixées de la manière suivante : 1^{re} PÉRIODE. — Du 3 avril au 17 avril inclus pour les sous-officiers, caporaux et brigadiers ;

Du 5 avril au 17 avril inclus pour les hommes non gradés.

2^e PÉRIODE. — Du 8 mai au 22 mai inclus pour les sous-officiers, caporaux et brigadiers ;

Du 10 mai au 22 mai inclus pour les hommes non gradés.

D'après des modifications aux dispositions prises en 1878 et 1879, cette année, les réservistes de l'armée active des classes 1874 et 1873 seront appelés.

Pour l'armée territoriale, les hommes des classes 1868 et 1869, appartenant au 3^e bataillon du 74^e régiment d'infanterie à Angers, et ceux qui font partie des 1^{er} et 2^e bataillons du 72^e régiment d'infanterie à Cholet, seront seuls appelés.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Lundi dernier a eu lieu, à la préfecture des Deux-Sèvres, à Niort, l'adjudication de trois lots de travaux à exécuter sur la ligne de chemin de fer de Niort à Montreuil-Bellay, comprenant ensemble une longueur d'environ 28 kilomètres.

Par décision de M. le ministre de l'instruction publique, il est accordé, à l'occasion des fêtes de Pâques, un congé de huit jours, du 28 mars au 4 avril prochain, aux instituteurs et institutrices publics qui ont dirigé des cours d'adultes pendant le dernier hiver.

Nous appelons l'attention du public sur les nouvelles pièces de 5, 10 et 20 c. que la Confédération suisse vient de mettre en circulation. Dans ces nouvelles monnaies, en nickel, comme les précédentes, l'écusson à la croix fédérale est remplacé par une tête de femme. Cette effigie et l'éclat argenté de ces monnaies les font facilement confondre avec les pièces d'argent des autres puissances. Plusieurs s'y sont laissé prendre. Pour éviter ce désagrément, il suffit de regarder le revers, qui a été maintenu comme dans les anciennes monnaies.

D'après une dépêche de New-York, une dépression accompagnée de pluies et de bourrasques du sud-est inclinant au nord-ouest arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège, affectant celles de la France, entre les 5 et 7 mars.

LA FÊTE DE PAQUES.

Nous voici déjà arrivés à la mi-carême. C'est le moment de rappeler que la fête de Pâques, qui tombe, cette année, le 28 mars, est en avance d'environ dix jours sur la date moyenne de cette solennité religieuse. En 1879, elle s'est trouvée reculée jusqu'au 13 avril, et, en 1878, jusqu'au 24 du même mois. Jamais, depuis l'adoption du calendrier grégorien, elle n'avait été célébrée aussi tard. Cependant, en 1886, elle le sera davantage : elle tombera le 25 avril, limite

extrême qui ne sera plus atteinte avant l'année 1943. Ces différences s'expliquent, comme on sait, par ce fait que, d'après les décisions des conciles, les Pâques des chrétiens ont lieu, chaque année, le premier dimanche qui suit la pleine lune, après l'équinoxe du printemps.

ANGERS.

Avant-hier encore a continué, dans le faubourg Saint-Michel, la mauvaise plaisanterie des sous et des pierres jetés par une main inconnue sur les passants et dans les boutiques. Plusieurs boutiques sont restées fermées pendant toute la soirée. La police et un grand nombre de curieux circulaient dans le faubourg. Une vieille femme a eu le bras écorché par un morceau de fer pesant environ quarante grammes. (Etoile.)

Les courses de Guérande pour l'année 1880 auront lieu le dimanche 8 août.

Ministère des Postes et des Télégraphes.

Un concours pour le surnumérariat aura lieu le jeudi 8 avril 1880 au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ainsi que les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat et âgés de moins de 30 ans.

Les candidats devront adresser sans retard leur demande au Directeur des Postes et des Télégraphes du département, qui leur transmettra le programme de l'examen.

La liste d'inscription sera close le 30 mars.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 31 janvier au 27 février.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.						
BOUCHERS									
MM.									
1	Biémont.	3	»	8	»	5 14	»	16 15	»
2	Tessier.	10 3	»	»	»	11 41	»	41 36	»
3	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»
4	Béchereau.	»	»	»	»	2 25	»	14 19	»
5	Boutin.	6 7	»	1 4	»	9 11	»	26 45	»
6	Loigie.	1 1	»	»	»	1 16	»	9 10	»
7	Prouteau.	1 2	»	1 1	»	7 17	»	18 9	»
8	Chalot.	6 10	1 3	4 4	»	11 66	»	50 45	»
9	Pallu.	2 7	1 1	1 1	»	1 34	»	16 23	»
10	Groleau.	1 2	»	1 1	»	1 15	»	6 15	»
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Dutoir.	»	»	»	»	»	»	13 4	»
2	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	7
3	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	6 14	1
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	4 5	»
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	4 9	»
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	2 10	»
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	4 6	»
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	12 7	»
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	4 3	»
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	1 5	»
11	Cupit.	»	»	»	»	»	»	2 7	»
12	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	5

CONSEILS ET RECETTES.

Conseils d'hygiène. — Un vieux préjugé dit qu'un rhume soigné dure le double de temps de celui qui ne l'est pas. N'en croyez rien, et si votre toux persiste après quinze jours ; si elle reste sèche et quinteuse ; si, au lieu de devenir grasse et de se détacher, elle est fatigante et rauque, ne la négligez plus, elle pourrait tourner à mal. Quelques sirops calmants, des infusions de bouillon blanc et de bourrache que vous récoltez en été, vous soulageront en favorisant la transpiration. Mais surtout appliquez pendant quatre ou cinq jours, sur la partie supérieure de la poitrine, le papier si connu de thapsia.

UN VIEUX MÉDECIN.

Faits divers.

Effondrement de la côte de Mousson. — Voici les détails qui sont envoyés de Pont-à-Mousson sur ce grave sinistre :

Mercredi, dans l'après-midi, des mouvements de terre se produisirent dans la partie haute ; à quatre heures, ils s'accrochèrent : les gens de la campagne furent pris de panique. Pendant la nuit, l'éboulement eut lieu. Jeudi matin 26, l'aspect de la côte était navrant ; on constatait un

vide énorme. Toute la terre végétale a descendu. L'argile est comme coupée au couteau.

Vendredi, un nouvel éboulement s'est produit plus bas, cette fois. Plus de cent journaux de vigne sont perdus. Tout est confondu pêle-mêle, arbres, échelas, palissades, bornes de champs.

A tout moment, des morceaux de terre se détachent. On ne voit pas d'eau. On ne sait encore à quelle cause attribuer le désastre. On craint pour le village de Mousson si les mouvements de terrain continuent. Les vigneron ruiné contemplant avec stupeur le désastre qu'aucun travail humain ne pourra réparer.

Les dégâts sont circonscrits dans la partie de la côte comprise entre Pont-à-Mousson et Mousson. Le village de Mousson n'est pas menacé. Les ruines du vieux château restent debout. Les ingénieurs ont été mandés d'urgence. On pense que le gouvernement viendra en aide aux vigneron ruinés.

Aux dernières nouvelles, le glissement des terres continue ; il y a des excavations énormes. Le désastre serait considérable.

La petite ville d'Urfa, en Chaldée, l'ancienne Ur de la Bible, lieu de naissance du patriarche Abraham, vient d'être presque entièrement détruite par un incendie. Le feu a éclaté dans la soirée du 24 janvier ; la plupart des habitants ont transporté leurs objets précieux dans l'habitation connue sous le nom de « Bet Khalil Allah » (maison de l'ami de Dieu), que l'on montre encore au voyageur comme la demeure où est né Abraham. Cette maison a été préservée.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 3 mars.

La Bourse est beaucoup plus calme aujourd'hui. La liquidation s'est terminée dans des conditions faciles de report. Les bruits alarmants qu'on s'était plu à propager se sont brusquement évanouis dès que les opérations de la liquidation ont touché à leur fin.

Le 3 0/0 cote 82.50 ; le 5 0/0 se négocie à 116.50 ; l'amortissable à 84.40.

Au dernier tirage de l'amortissable, c'est la série 8 qui est sortie.

Les fonds étrangers ont une meilleure tenue. L'italien progresse à 81.10.

Les Obligations égyptiennes cotent 286.50 ; Florin, 74.20 ; Hongrois, 256. Le Russe est encore fort agité, mais il a de meilleures tendances.

Les chemins de fer conservent leur immobilité. Nord, 1,496.25 ; Orléans, 1,190 ; Est, 725 ; Ouest, 780 ; Midi, 875 ; Lyon, 1,182.50. On traite les Autrichiens à 582.50 ; Lombards, 197.50 ; Saragosse, 340.

Les valeurs industrielles se sont un peu animées. Suez, 808.75 ; Voitures, 535 ; Transatlantiques, 597.50.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

LUNDI 8 mars 1880.

1^{re} représentation de

LA PÉRICHOLE

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de H. Meilhac et L. Halévy, musique d'OFFENBACH.

Les principaux rôles seront remplis par MM. Delersy, Boulanger, Leprieu, Tony, Letellier, M^{mes} Rita Lelong, Duherlin, Boulangéot et Préys.

Le spectacle commencera par :

Jobin et Nanette, vaudeville en 1 acte, joué par M^{lle} Duherlin et M. Tony.

Bureaux à 7 h. 3/4 ; rideau à 8 h. 1/4.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré, à Paris). Sommaire du 41^e fascicule consacré au département d'Indre-et-Loire :

TEXTE : Description physique et géographique. — Histoire du département. — Histoire et description des villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistiques, etc., etc.

GRAVURES : Vue générale de Tours. — Château d'Ussé. — Vue d'Amboise. — Château de Chenonceaux. — Carte colorée du département.

La livraison, 15 centimes. — Le fascicule du département, 75 centimes.

VUE GÉNÉRALE DE LA VILLE D'ANGERS

Par M. MOLLAY.

Ce magnifique plan lithographique est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS

BANQUIER

La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.
8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang;

toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la vande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste.

Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt : Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONNARD, Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, pharmacien, quai de Limoges, et partout chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limités) 8, rue Castiglione, Paris.

Plus d'**ASTHME**
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratuite franco.
Ecrire à M. le C^o CLERY
à Marseille.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.		10 h. 14 matin.	
8 10 —		11 — —		11 45 —	
1 25 soir.		4 50 soir.		10 h. 14 soir.	
4 55 —		7 35 —		11 45 —	
7 40 —		11 35 —		9 45 —	

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		8 h. 52 matin.		9 h. 45 matin.	
10 45 —		3 35 soir.		4 15 —	
12 15 soir.		5 14 —		6 35 —	
6 45 —		10 22 —		11 — —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 15.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		(s'arrête à Angers omnibus-midi)
6 — 15 — — — — —		
8 — 56 — — — — —		
1 — 25 — — — — —		soir,
3 — 32 — — — — —		express.
7 — 15 — — — — —		omnibus.
10 — 37 — — — — —		(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-tour.		
8 — 21 — — — — —		omnibus.
9 — 40 — — — — —		express.
12 — 40 — — — — —		soir, omnibus-midi.
4 — 14 — — — — —		omnibus-midi.
10 — 28 — — — — —		express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 MARS 1879.											
Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83 50	27	»	Crédit Foncier colonial . . .	500	»	»	Canal de Suez	808 75	13 75	»
3 % amortissable	84 40	50	»	Crédit Foncier, act. 500 f. . .	1490	»	»	Crédit Mobilier esp.	582 50	2 50	»
4 1/2 %	115 50	25	»	Obligations foncières 1877 . .	366 75	3	»	Société autrichienne	582 50	2 50	»
5 %	116 20	15	»	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	708 75	»	6 25	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	513 75	2 75	»	Crédit Foncier d'Autriche . . .	728 75	3 75	»	Orléans	382 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857 .	510	»	50	Est	725	2 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée . . .	381	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .	512	1	»	Paris-Lyon-Méditerranée . . .	1182 50	8 50	»	Nord	380	»	»
— 1865, 4 %	528	»	»	Midi	875	5	»	Ouest	381 50	»	»
— 1869, 3 %	404	2	»	Nord	1496 25	5	»	Midi	380 50	»	»
— 1871, 3 %	398	»	50	Orléans	1490	10	»	Paris (Grande Ceinture)	386 50	»	»
— 1875, 4 %	522	»	50	Ouest	780	»	»	Paris-Bourbonnais	380	»	»
— 1876, 4 %	522 50	»	»	Compagnie parisienne du Gaz . .	1335	»	»	Canal de Suez	578 50	»	»
Banque de France	3220	15	»	C. gén. Transatlantique	597 50	2	50				
Comptoir d'escompte	878 75	5	1 25								
Crédit agricole	»	»	»								

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

A Saumur, rue du Puits-Tribouillet, n° 2, et rue de la Porte-Neuve, n° 1.

Le lundi 8 mars 1880, et jours suivants, à midi précis,

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur,

D'UN BEAU MOBILIER

Dépendant de la communauté d'entre M. et M^{me} Gauron-Lambert et de la succession bénéficiaire de M. Gauron.

Cette vente consiste en :

Meubles meublants de toutes sortes, tels que : bois de lits, commodes, armoires, tables de toilette, tables de nuit, bureaux, guéridons;

Un beau meuble de salon, moderne, en acajou, recouvert en velours cramoisi, rideaux, glaces, tentures, pendules, lampes, tableaux, tables à jeu, table à rallonges, chaises, fauteuils divers;

Batterie de cuisine en cuivre et en fer battu, verres, vaisselle, réchauds, grande quantité de linge de ménage, vestiaire, linge de corps, literie de premier choix, couvertures en laine et en coton, couvre-pieds, etc., livres divers;

Six fauteuils antiques, style Louis XIV;

Deux très-belles glaces antiques, à bandes, avec fronton sculpté;

Trois consoles du temps de Louis XVI;

Une commode antique, style Louis XIV;

Très-belle pendule Louis XV et son socle support, garnie de bronze rocaille;

Un panneau en tapisserie d'Abusson (verdure);

Trois plats octogones en porcelaine du Japon, vieilles faïences de Delft,

Strasbourg, Rouen, etc.; un lot d'argenterie;

Une calèche, un phaéton, plusieurs harnais;

Chaises et bancs de jardin, vin blanc et vin rouge en bouteilles; Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets.

Expressément au comptant, plus 5 pour 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur chargé de la vente,

THUBÉ.

(88) Etude de M^e FONTENEAU, notaire à Angers.

ADJUDICATION Le 10 mai, à midi,

FILATURE DE LAINE, — centre de la ville, — en pleine activité, — mue par la vapeur;

2,000 broches de peigné, — quatre assortiments de cardes alimentant 1,100 broches de cardé, — teinturerie et accessoires.

Travail spécialement pour la bonneterie et les fils à tissus.

Entrée en jouissance le 1^{er} janvier 1881, date de la cessation du bail de l'exploitant actuel. (76)

A VENDRE

1^o UN BON PIANO CARRÉ en acajou;

2^o UNE VOITURE à quatre roues, genre victoria, avec capote mobile. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UNE JUMENT ALEZANE Demi-sang.

Taille : 1 mètre 55 centimètres.

Se monte et s'attelle. Peut porter un fort poids.

S'adresser au bureau du journal.

UN COMPTABLE; pouvant disposer de plusieurs heures par jour, demande une ou plusieurs comptabilités.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE EMPLOYÉ VENDEUR chez MM. BEISSAT frères, Nouveautés, à Saumur. (79)

DEUIL COMPLET TOUT FAIT

en 10 heures Robes, Costumes, Confections, modes, Lingerie, Bijoux, Tissus deuil et demi-deuil.

AVIS POUR LA PROVINCE. — L'organisation spéciale de la Maison permet d'expédier, quelle que soit l'importance, tous les deuil 10 heures après la réception de la commande. — Pour les Robes, envoyer un corsage et la longueur de jupe. — Pour les Modes, désigner le deuil que l'on porte et le genre de coiffure de la personne.

AUSAILLER, 2, B^o Montmartre, Paris

Envoi franco contre remboursement à partir de 25^{fr.} DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

1 FRANC par AN 63,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louts)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 6,500,000 fr.

Abonnements : UN FRANC PAR AN, 47, rue de Londres, Paris.